

Impôt sur le revenu

Je tiens à poser la question suivante au ministre. A-t-il déjà vu une ventilation par régions de l'utilisation des obligations pour la petite entreprise? Ce que je demande, c'est si certaines régions sont plus favorisées que d'autres à cet égard. En me renseignant auprès d'un certain nombre de petites succursales de banques à charte canadiennes, j'ai trouvé des directeurs de banques qui disent n'être pas disposés à accorder de telles obligations pour le moment, et qui n'appliquent pas ce programme, ou bien parce qu'ils n'en ont pas entendu parler ou bien parce que cela correspond à la politique de la banque.

En fait, j'ai lu des documents où des banquiers déclaraient que le programme d'obligations pour la petite entreprise n'est pas pour le moment de ceux auxquels ils collaborent activement. Je me demande parfois si les petites entreprises des grands centres urbains ont réussi à profiter du programme d'obligations pour la petite entreprise alors que dans les petites villes et les zones rurales, elles n'ont même pas pu y participer. Le ministre pourrait-il me dire si j'ai raison de le penser?

M. Fisher: Monsieur le président, je suis bien mal placé pour répondre du fait que je me trouvais près du fauteuil du président lorsque le député a posé sa question.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais adresser au député deux ou trois observations en réponse à son entrée en matière. Je crois savoir que des renseignements ont été fournis ce matin à la Chambre relativement au partage des obligations entre les exploitations agricoles, les sociétés constituées en corporations et les sociétés non constituées en corporations; j'aimerais bien qu'on puisse les avoir pour les faire circuler. Ils serviraient au moins à prouver que toutes ces obligations n'ont pas été utilisées, comme il le pense, dans les grands centres urbains. Les agriculteurs en ont utilisé une bonne partie, et le député se souvient sans doute qu'on a modifié les obligations dans le présent projet de loi de façon à répondre à la demande des agriculteurs qui voulaient les utiliser et qui en ont grandement profité depuis qu'elles existent.

Je n'aime pas, je le répète, la façon dont le député a décrit les obligations. Il a dit qu'elles s'adressaient à des entreprises sur le point de sombrer. C'est ainsi qu'il les voit; nous les voyons autrement. C'est facile de regarder de haut les gens qui éprouvent des difficultés et qui ont besoin d'aide. Compte tenu de toutes les ressources auxquelles il a accès en tant que riche parlementaire, il ne comprend pas les besoins des hommes d'affaires qui s'efforcent de sauvegarder leur entreprise et qui triment dur pour survivre. Je suis certain que ces gens-là apprécient l'aide que nous leur accordons, qu'il la qualifie d'obligation de sauvetage ou autrement. Je ne suis pas d'accord avec lui.

Je fais remarquer en outre au député que les petites entreprises disposent de sommes considérables à consacrer au développement par suite de la hausse du plafond des bénéfices non distribués et des bénéfices annuels.

Enfin, je lui répète que l'aide que nous accordons à des sociétés comme Chrysler, profite également à des centaines et à des centaines de fournisseurs et de vendeurs et autres petits entrepreneurs qui font affaire avec ces grandes sociétés. Je ne pense pas que nous ayons à demander aux petits entrepreneurs de bien vouloir nous excuser d'être venu en aide à une grande société. La faillite de cette grande société aurait entraîné inévitablement celle de centaines de petites entreprises qui ne sauraient sûrement pas gré aujourd'hui au député de s'opposer à cette aide.

Le vice-président: Avant d'autoriser le député de Kamloops-Shuswap à prendre encore une fois la parole, je dois lui signaler, ne serait-ce que par courtoisie à l'endroit du député de Mississauga-Sud, que c'est de sa proposition d'amendement dont la Chambre est saisie. Par ailleurs, je donnerai la parole au député de Mississauga-Sud dès qu'il me fera savoir qu'il estime le moment venu pour le comité de se prononcer. La présidence ferait peut-être mieux de laisser au député le soin d'indiquer ses préférences à cet égard.

M. Riis: Monsieur le président, la réaction du secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui a affirmé qu'il était en train de vous parler tandis que je prononçais mon discours a été très évidente, puisqu'il n'a manifestement rien entendu de ce que j'ai dit.

J'ai dit que j'étais, effectivement, d'accord pour que l'on aide certaines grandes sociétés car cette aide avait des retombées positives évidentes sur le secteur de la petite entreprise du Canada. Voilà ce que j'ai dit. Je ne puis m'imaginer comment je pourrais le dire autrement. Je pourrais essayer de lui simplifier les choses, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire dans son cas.

J'ai aussi appelé cette forme d'aide une obligation sauvetage, et je le maintiens. Je pourrais donner la liste de centaines de petites entreprises canadiennes qui se sont vu fermer la porte au nez par les banques à charte, qui n'offrent tout simplement plus d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Cela, je le maintiens aussi. Il se peut qu'un cas fasse exception à la règle, mais généralement parlant, ce n'est pas ce qu'on me dit.

Comme nous l'a expliqué le député de Mississauga-Sud, les banques sont emballées par le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise seulement quand il s'agit pour elles de sauver leur peau. Elles ne s'intéressent pas particulièrement au sort de la petite entreprise visée, mais si cette dernière risque à coup sûr la faillite et que la banque ne s'estime peut-être pas pleinement protégée, alors on accepte de renégocier l'emprunt en vertu cette fois du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, dans le but de sauvegarder l'argent investi par la banque, et non pas tant de renflouer la petite entreprise.

Je crois que le gouvernement a vraiment fait preuve de négligence quand il s'en est aveuglément remis à la bonne volonté et à l'enthousiasme des banques pour mettre en œuvre ce programme. Comme je le disais au début de la journée, la seule raison qui incitera les banques à souscrire à ce programme c'est si on leur accorde un dégrèvement fiscal à cette fin; mais nous avons fait bénéficier les banques de tant de dégrèvements fiscaux, qu'elles ne tiennent plus maintenant à poursuivre l'application du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

Je voudrais poser une question au ministre au sujet de la définition du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Il est question des obligations pour l'expansion de la petite entreprise ou bien des obligations pour la petite entreprise. Je voudrais donc que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances réponde à la question suivante: pourquoi a-t-on fixé à 1 million de dollars le plafond des revenus à partir desquels une petite entreprise devient une grande